



Sfr harcèlement suite rupture contrat

Par **pilip**, le **06/05/2009** à **15:21**

[citation]Bonjour,

Suite à une rupture de contrat avec SFR en aout 2008 concernant un kit ADSL/Telephonie illimité pour des raisons de problèmes d'établissement de la ligne (Pas de ligne 45 jours après le début du contrat et donc pas de téléphone fixe), je suis harcelé par des lettres d'huissiers depuis octobre/novembre 2008

Pourtant pour cette résiliation;

Respect des délais, Protestation en AR, Mise en demeure de respect du contrat en AR, Résiliation et renvoi de leur matériel en AR.

Mais a ce moment là, aucune réponse écrite et/ou verbale de leur part.

Peu après, il me réclame l'abonnement d'une clé 3G (résiliée et retournée en meme temps) et qui faisait partie du kit ADSL/Telephonie/3G **RESTEZ JOIGNABLE**

En vérifiant sur leur brochure, il etait indiqué, que je ne pouvais garder le bénéfice de cette clé en résiliant l'abonnement ADSL principal.

Que puis je faire pour que cela cesse ou bien, au contraire, dois je espérer qu'une action en justice soit déclenchée par l'un de leurs huissiers pour ensuite leur demander réparation.

Vraiment, ça me fatigue....

Cordialement, [/on voit plus clair dans un brin de lumière et l'on se repose mieux dans un brin de nuit.De Moah]